

## **POLITIQUE DE DURABILITÉ**

Chez AQUANARIA, de la direction à chaque niveau de la structure interne, nous sommes impliqués dans le développement durable, dans une démarche d'adaptation aux changements et d'amélioration continue, dans le respect de la nature et en veillant à la protection de l'environnement qui peut être affecté par notre activité. L'entreprise intègre des pratiques qui démontrent son engagement envers la société et sa volonté de réaliser des performances durables, et en ce sens, elle a adopté une politique de durabilité régie par les principes suivants :

- Établir et revoir ses objectifs, en tant qu'entreprise véritablement engagée envers les Objectifs de développement durable (ODD), en les intégrant dans le fonctionnement interne et les processus décisionnels de l'organisation.
- Définir et revoir périodiquement les objectifs et les plans d'action établis conformément à la stratégie adoptée en matière de durabilité et à l'engagement envers les ODD.
- Adopter les mesures nécessaires pour garantir le respect de la réglementation applicable à notre activité, ainsi que le respect des autres exigences et engagements pris volontairement.
- Adopter des mesures pour prévenir la pollution, en évaluant en permanence les répercussions environnementales de nos activités et en adoptant les précautions et mesures nécessaires pour les minimiser ; établir les contrôles pertinents concernant les aspects environnementaux les plus significatifs de l'organisation, afin de :
  - Faire un usage rationnel des ressources naturelles, des matériaux et de l'énergie, promouvoir une gestion efficace des ressources basée sur le contrôle et la réduction des dommages. Optimiser au maximum l'efficacité énergétique et la gestion de l'eau.
  - Réduire au minimum ou éviter, dans la mesure du possible, les actions qui portent atteinte à la biodiversité et aux habitats naturels, au moyen de plans d'amélioration et de conservation de la nature et du paysage.
- Veiller à ce que les employés et autres parties intéressées liées à l'organisation respectent et appliquent les bonnes pratiques environnementales et les directives relatives à la durabilité.
- Faciliter la transparence et l'information sur les performances durables et le niveau de respect des engagements liés aux objectifs de développement durable.

Las Palmas de Gran Canaria, le 6 février 2024.